

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

GIE GD

Unité

COB

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
04890	00746	2010	

N° pièce	N° feuillet
1	1/1

Le samedi 11 septembre 2010 à 14 heures et 10 minutes,

Nous soussignés Mdl/Chef

Vu les articles 16, 17 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 08 juin 2010 au matin, M. nous signale par téléphone qu'il a vu, au cours de la nuit du 05 au 06 juin 2010, un OVNI dans la baie d'AJACCIO.

ENQUÊTE

Nous avons pris attache avec la Brigade Gendarmerie des Transports Aériens d'AJACCIO. Aucun vol suspect ou incident n'a été signalé à la tour de contrôle de l'aéroport d'AJACCIO.

M. a l'habitude de regarder les avions. La 06 juin 2010 à 00 h 37 il a vu, dans la baie d'AJACCIO, une lumière blanche en forme de rectangle qui volait à environ 3000 km/h. (Cf. pièce n°02)

Le Mdl/Chef BGTA AJACCIO, nous informe que la nuit du 07 juin 2010, M. personnel technique CCM, a vu une grosse boule d'un bleu intense dans la baie d'AJACCIO et disparaître derrière la montagne.

Nous avons demandé au Mld/Chef de donner nos coordonnées à M. afin de nous puissions recueillir son témoignage.

M. n'a jamais pris contact avec notre unité.

CLÔTURE

Nous faisons parvenir au Procureur de la République à AJACCIO la présente procédure pour information.

Conformément aux instructions du Mémorial Gendarmerie, nous transmettons la présente procédure en double exemplaire à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à PARIS 16ème pour saisine du Service d'Expertise des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques (SEPRA).

Dont procès-verbal fait et clos

le 11 septembre 2010.

L'Officier de Police Judiciaire**(DESTINATAIRES)**

[1] - M. le Procureur de la République

[] -

[2] - DGGN à PARIS 16ème

[] -

[1] - Archives : COB

Date de clôture

11/09/10

Vu et transn

Le

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie
GIE GD
Unité
COB

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

TÉMOIN

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
04890	00746	2010	

N° pièce	N° feuillet
	1/1

Le jeudi 17 juin 2010 à 16 heures 45 minutes

Nous soussigné Mdl/Chef

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

Nom		Prénom		
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		10/10/1943		
Adresse		Validité état-civil		
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
			Retraité	

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

« « « Je me présente à votre brigade suite à votre convocation.

« « « Je vous ai signalé par téléphone que j'ai vu au cours de la nuit du 05 au 06 juin à 00 h 37 dans la baie d'AJACCIO, une chose que me semble être un OVNI.

« « « Je me trouvais sur la balcon de mon appartement qui donne sur toute la baie d'AJACCIO et j'ai vu une lumière qui venait des montagnes situées au dessus d'AJACCIO qui me semblait anormale. Cela a attiré mon attention car je regarde souvent les avions. Cette lumière blanche n'était pas habituelle, ni comme celle des avions ni comme celle des hélicoptères. Cette lumière n'était pas éblouissante. C'était un trait net sans rayonnement.

« « « Je pense qu'au plus près, l'OVNI était à 1500 m pour une forme de 10 cm sur 0.5cm à une altitude de 700 ou 800 m environ.

« « « Cela faisait un rectangle allongé qui ne faisait pas de bruit et qui volait à très haute vitesse.

« « « Je vous fournis un plan où j'ai estimé la trajectoire de l'OVNI. Il a traversé la baie en 10 secondes.

« « « D'après mes calculs l'objet devait volé à 3000 km/h sans trop m'y connaître.

« « « Je suis sûr qu'il ne s'agit pas d'un avion ou hélicoptère. En plus, ce n'est pas du tout dans les couloirs aériens des avions. L'OVNI avait une trajectoire très rectiligne.

Question : Quelle était la météo ?

Réponse : C'était une nuit très claire sans nuage.

A

le 17 juin 2010 à 17 heures 05, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

